

Perspectives de population et de ménages des communes belges.

Rapport III.

Définition des états

Décembre 2010

Jean-Paul Sanderson, Luc Dal, Thierry Eggerickx et Michel Poulain
Centre de Recherche en Démographie et Sociétés (DEMO)-Université Catholique de Louvain

1. Introduction

L'objectif de ce projet est de produire simultanément des projections de population et de ménage. L'option retenue est de construire un modèle multi-états de type LIPRO ou de celui produit dans le cadre du projet « Mobidic » (Gusbin et al., 2007).

Pour ces deux modèles, les individus, à un temps donné, sont caractérisés par leur appartenance, non seulement, à un groupe d'âges et à un sexe, mais également à un type de ménage et à leur position au sein de celui-ci.

L'objet de ce rapport est de présenter les états pris en compte pour réaliser les perspectives communales sachant qu'il a fallu opérer certains choix pour limiter les problèmes liés à la faiblesse des effectifs.

2. Définition des états et identification des problèmes

Quatre variables vont permettre de définir les états auxquels il faudra ajouter l'état de né, de décédé, d'immigrant et d'émigrant. Il s'agit :

- Du sexe : 2 possibilités : homme – femme
- De l'âge : 17 possibilités (le dernier groupe est 80 ans et plus) définis par les âges quinquennaux
- De la commune de résidence : 589 communes belges
- Du ménage : 42 possibilités en combinant la taille et le type de ménage

Tableau 1. Types de ménages et position des individus dans le ménage

Type de ménage	Position			
	1	2	3	4
1. Isolés	Personne de référence			
2. Couples mariés sans enfant	Personne de référence	Conjoint		
3. Cohabitants sans enfant	Personne de référence	Conjoint		
4. Couples mariés avec 1 enfant	Personne de référence	Conjoint	Enfant	
5. Couples mariés avec 2 enfants	Personne de référence	Conjoint	Enfant	
6. Couples mariés avec plus de 2 enfants	Personne de référence	Conjoint	Enfant	
7. Cohabitants avec 1 enfant	Personne de référence	Conjoint	Enfant	
8. Cohabitants avec 2 enfants	Personne de référence	Conjoint	Enfant	
9. Cohabitants avec plus de 2 enfants	Personne de référence	Conjoint	Enfant	
10. Familles monoparentales avec 1 enfant	Personne de référence		Enfant	
11. Familles monoparentales avec 2 enfants	Personne de référence		Enfant	
12. Familles monoparentales avec plus de 2 enfants	Personne de référence		Enfant	
13. Autres ménages privés de deux personnes	Personne de référence	Conjoint	Enfant	Autre personne
14. Autres ménages privés de 3 personnes	Personne de référence	Conjoint	Enfant	Autre personne
15. Autres ménages privés de plus de 3 personnes	Personne de référence	Conjoint	Enfant	Autre personne
16. Ménages collectifs				

Si on combine l'ensemble des possibilités ainsi offertes, on a :

589 communes *1.428 possibilités (âge, sexe et ménage) + naissances + décédés + immigrants + émigrants.

A partir des données présentées dans CYTISE Communes, relatives à la commune de Saint-Léger (3.176 habitants au 1/01/2006), en distinguant simplement les individus selon l'âge et le type de ménage (la taille des ménages n'est pas reprise ici), on comptabilise un grand nombre de catégories où les effectifs n'atteignent pas les 10 individus. On peut aisément imaginer ce qu'il en serait en y ajoutant le sexe des individus et la taille des ménages.

Tableau 2. Répartition des individus selon le type de ménage et l'âge à Saint-Léger au 1^{er} janvier 2006

Classes d'âges	Individus selon le type du ménage							
	Isolés	Couples seuls sans enfant	Couples avec enfants	Cohabitants seuls sans enfant	Cohabitants avec enfants	Monoparentaux	Autres	Total
0 à 4 ans	0	0	166	0	37	9	8	220
5 à 9 ans	0	0	157	0	21	20	8	206
10 à 14 ans	0	0	162	0	8	34	14	218
15 à 19 ans	0	0	168	0	6	29	11	214
20 à 24 ans	7	3	133	18	9	28	11	209
25 à 29 ans	28	12	81	38	20	13	8	200
30 à 34 ans	18	12	127	12	27	10	11	217
35 à 39 ans	13	8	160	6	24	12	7	230
40 à 44 ans	24	8	184	4	8	18	13	259
45 à 49 ans	24	20	161	4	5	27	12	253
50 à 54 ans	24	66	113	8	1	14	7	233
55 à 59 ans	18	70	73	9	2	9	8	189
60 à 64 ans	13	60	18	6	0	5	1	103
65 à 69 ans	17	59	11	2	0	3	5	97
70 à 74 ans	32	55	19	5	0	3	9	123
75 à 79 ans	41	40	8	2	0	8	2	101
80 à 84 ans	42	20	4	2	0	4	2	74
85 ans et +	22	3	0	2	0	3	0	30
Total	323	436	1745	118	168	249	137	3176

Il est donc essentiel de limiter le nombre d'états potentiels. Compte tenu des variables retenues pour définir les états, seule la variable ménage offre des possibilités de regroupement. Ce sont ces possibilités qui vont être présentées ci-dessous.

3. Définition des types de ménages à retenir

L'un des principaux intérêts des projections de ménage est de permettre de déterminer les besoins futurs en termes de logement, que ce soit selon nombre ou selon leurs caractéristiques. Intuitivement, on peut lier la taille du logement et celle du ménage. Au-delà des normes définies par le législateur, un ménage occupera un logement plus ou moins adapté à ses besoins. Aussi, dans la typologie proposée, la taille jouera un rôle important. C'est sans doute l'une des grandes différences entre cet

exercice et les perspectives réalisées dans le cadre du projet « MOBIDIC » (Gusbin et al., 2007). Ici, les ménages n'ont été définis qu'en fonction de leur type et de la position qu'y occupe chaque individu. Les catégories retenues étaient :

- Isolé ;
- Membre du couple d'un ménage de couple marié sans enfant ;
- Membre du couple d'un ménage de couple marié avec enfant ;
- Enfant d'un Membre de couple d'un ménage de couple marié avec enfant ;
- Membre du couple d'un ménage de couple cohabitant sans enfant ;
- Membre du couple d'un ménage de couple cohabitant avec enfant ;
- Enfant d'un Membre de couple d'un ménage de couple cohabitant avec enfant ;
- Personne de référence d'un ménage monoparental ;
- Enfant d'un ménage monoparental ;
- Personne de référence d'un ménage « autre » ;
- Personne vivant dans un ménage « autre » sans être la personne de référence ;
- Personne vivant dans un ménage collectif.

Ainsi, on se trouve ici confronté à un double problème : d'une part, on souhaite conserver un maximum d'information sur les ménages et tenir compte au mieux de la taille et du type de ménage, d'autre part, on doit chercher à limiter le nombre de catégorie afin d'éviter certains problèmes liés aux effectifs.

On se trouve confronté à un double problème : d'une part, on souhaite conserver un maximum d'informations sur les ménages, d'autre part, on doit chercher à limiter le nombre de catégories afin d'éviter les problèmes liés aux petits effectifs, voire aux effectifs nuls.

La distribution des ménages selon les principaux types permet de dégager les constats suivants :

- en 1991 comme en 2001, les principaux types de ménages sont les couples mariés (57% des ménages en 1991 et 49,7% des ménages en 2001) et les isolés (25,8% des ménages en 1991 et 28% en 2001) ;
- la part relative des couples mariés diminue fortement tandis que celle des cohabitants connaît une forte augmentation, même s'ils demeurent relativement peu nombreux.

Tableau 3. Répartition des types de ménages en 1991 et 2001

Types de ménages	1991	2001
Couples mariés avec enfants	34,8%	28,1%
Couples mariés sans enfant	22,4%	21,6%
Cohabitants avec enfants	1,2%	2,9%
Cohabitants sans enfant	3,3%	5,2%
Isolés femmes	15,4%	16,3%
Isolés hommes	10,3%	12,8%
Monoparentaux femmes	6,3%	7,4%
Monoparentaux hommes	1,3%	1,4%

Si on combine type et taille de ménage, il apparaît assez clairement que les effectifs de certaines sous-catégories ne permettent pas de les maintenir telles quelles. Ainsi, en distribuant les familles

monoparentales en fonction de leur taille, on observe pour la taille 4 (un adulte et trois enfants), qu'il y en a à peine 29.020 et pour la taille 5+ (un adulte et au moins 4 enfants), que ce chiffre tombe à 9.982 pour l'ensemble de la Belgique. On peut donc supposer des effectifs nuls pour bon nombre de petites communes. Il est ici important de souligner le poids relatif important des couples mariés qui représentent plus de 50% des effectifs des ménages de taille 2 ou plus.

Tableau 4. Répartition des ménages selon le type et la taille (2001)

Type de ménage	Taille du ménage										
	1		2		3		4		5+		Total généra
Isolés	1.228.558	29%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	1.228.558
Couples mariés sans enfant	-	0%	914.486	22%	-	0%	-	0%	-	0%	914.486
Couples mariés avec enfant(s)	-	0%	-	0%	483.608	11%	476.275	11%	229.788	5%	1.189.671
Cohabitant sans enfant	-	0%	221.530	5%	-	0%	-	0%	-	0%	221.530
Cohabitant avec enfant(s)	-	0%	-	0%	69.031	2%	37.833	1%	14.216	0%	121.080
Familles monoparentales	-	0%	231.113	5%	99.204	2%	29.020	1%	9.982	0%	369.319
Autres types de ménage	-	0%	27.327	1%	48.211	1%	35.958	1%	51.627	1%	163.123
Ménages collectifs	6	0%	-	0%	9.452	0%	3.791	0%	6.938	0%	20.187
Total général	1.228.564	29%	1.394.456	33%	709.506	17%	582.877	14%	312.551	7%	4.227.954

Les choix de regroupement des types de ménage sont d'autant plus importants que les différents types de ménage ont une distribution spatiale assez différente :

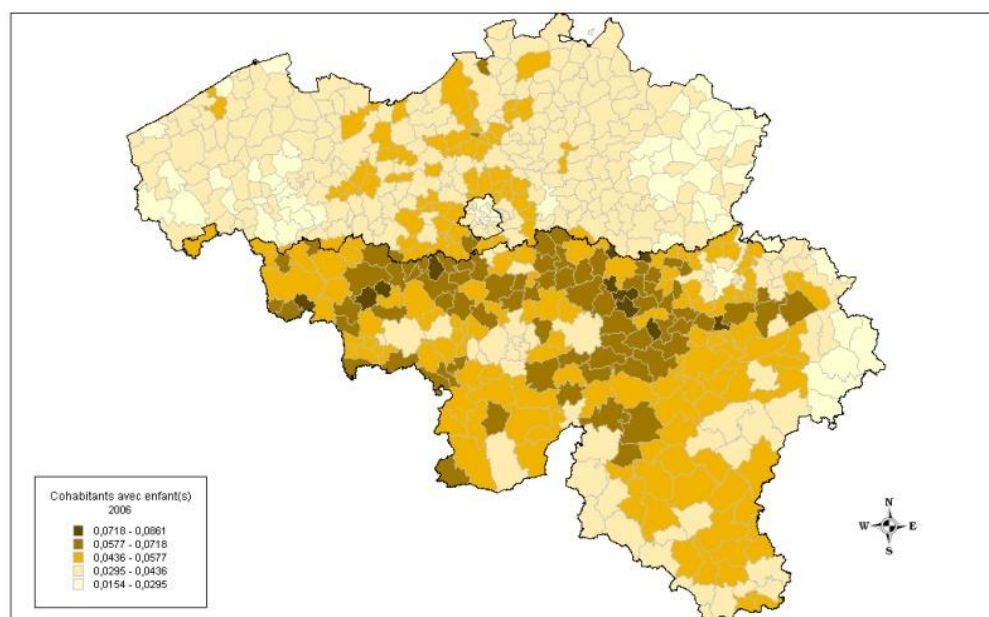
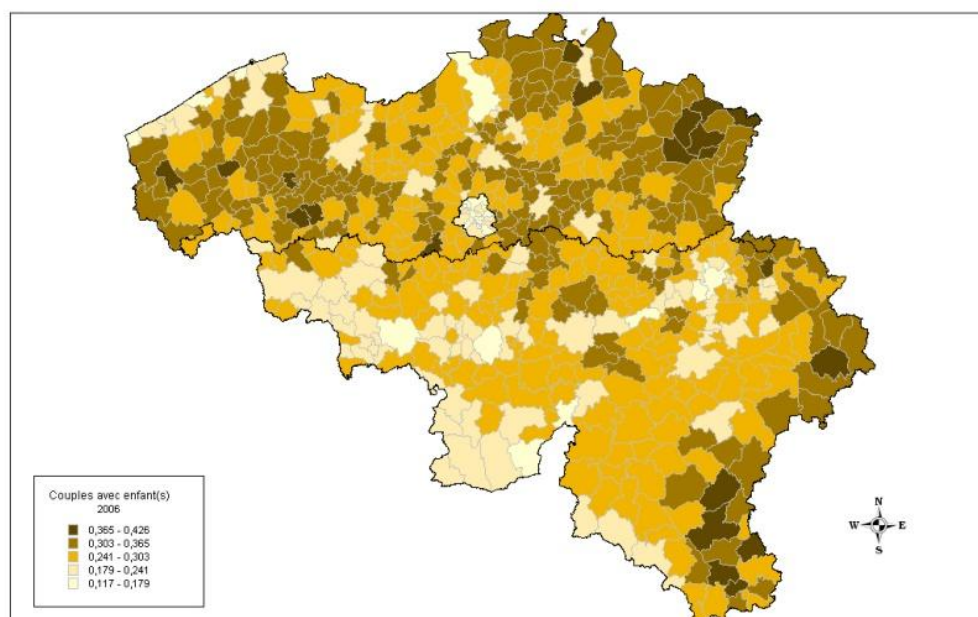
- les couples mariés avec enfants dominent le paysage belge à l'exception des villes, du bassin industriel wallon et de la botte du Hainaut ;
- la répartition des couples mariés sans enfant, des cohabitants avec enfant(s) et des familles monoparentales confirment l'image d'une Belgique culturellement et démographiquement duale ;
- toutefois, les deux régions ne se révèlent pas deux monolithes uniformes, mais plutôt comme des agrégats présentant des différences internes importantes ;
- les isolés et les cohabitants sans enfant se concentrent en milieu urbain.

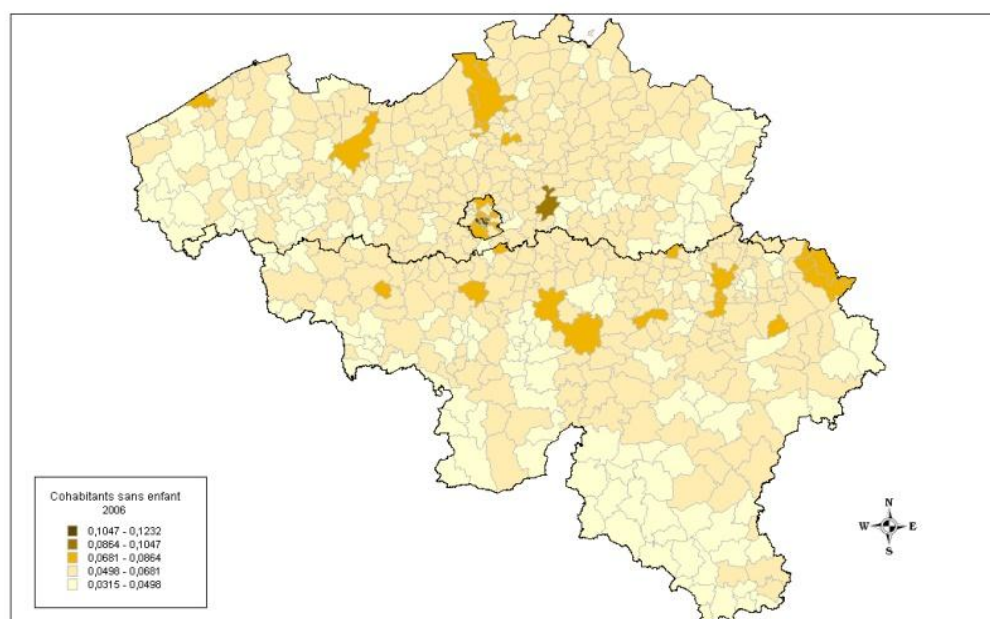
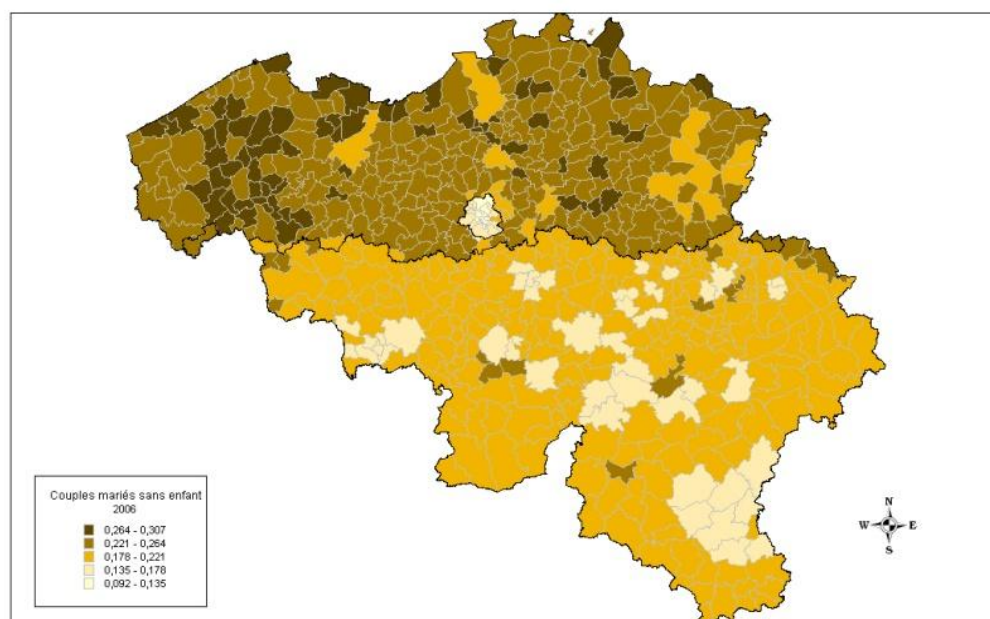
Compte tenu de ces premiers constats, une typologie simplifiée a été proposée. Pour les ménages dont la taille est connue (1-4), la position de l'individu dans le ménage n'a pas été considérée, car celle-ci n'avait pas d'incidence sur le calcul du nombre de ménages. Pour les ménages de taille 5 et plus, on a distingué deux positions (personne de référence et autre) afin de pouvoir a posteriori déterminer le nombre de ménages. Les isolés et les couples mariés ont été distingués des autres ménages, car en 2001, ils représentent plus de 77% du nombre total des ménages.

L'objectif ici est de regrouper les catégories ayant des comportements semblables en termes de logement, mais également en termes de migration, tout en ne retenant que des catégories statistiquement significatives. L'hypothèse sous-jacente est que le statut matrimonial implique un statut d'occupation des logements différents, des types et des tailles de logement variables, et enfin, suppose une mobilité différentielle.

Pour les ménages de taille 5+, il faudra inclure la position dans le ménage afin de pouvoir établir directement le lien entre projections individuelles et projections de ménage. Aussi, à partir de cette typologie, on analysera les choix de logements opérés et les migrations effectuées.

Figure 1. Distribution des différents types de ménage sur le territoire belge (2006)





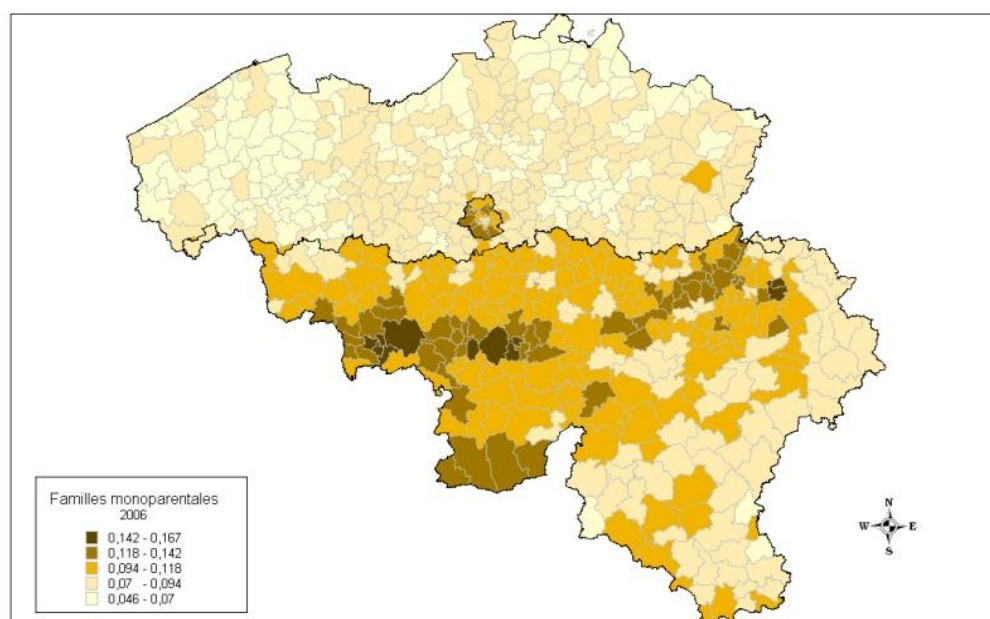
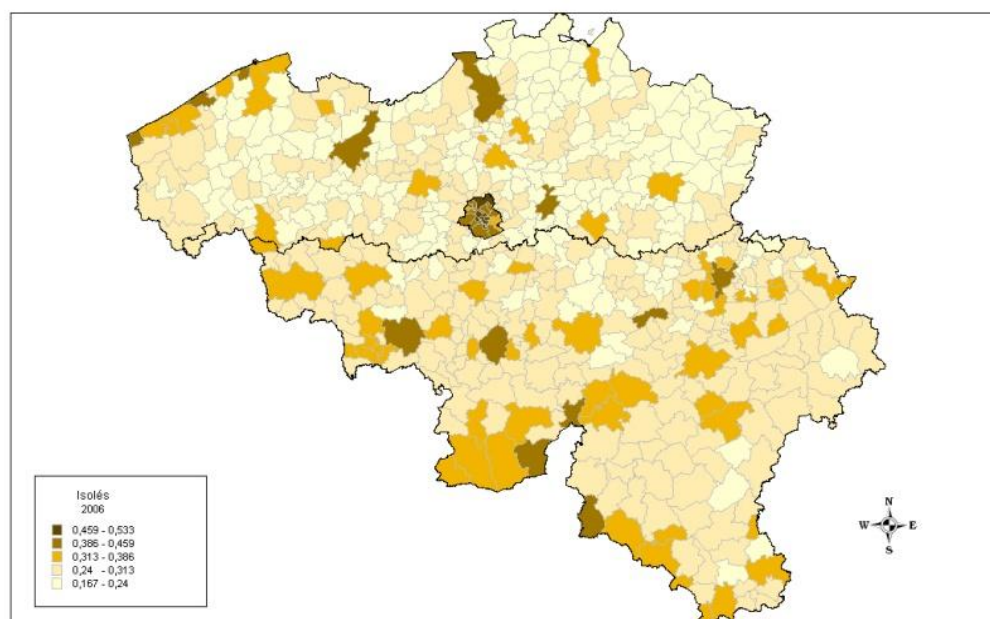


Tableau 5. Types de ménages retenus

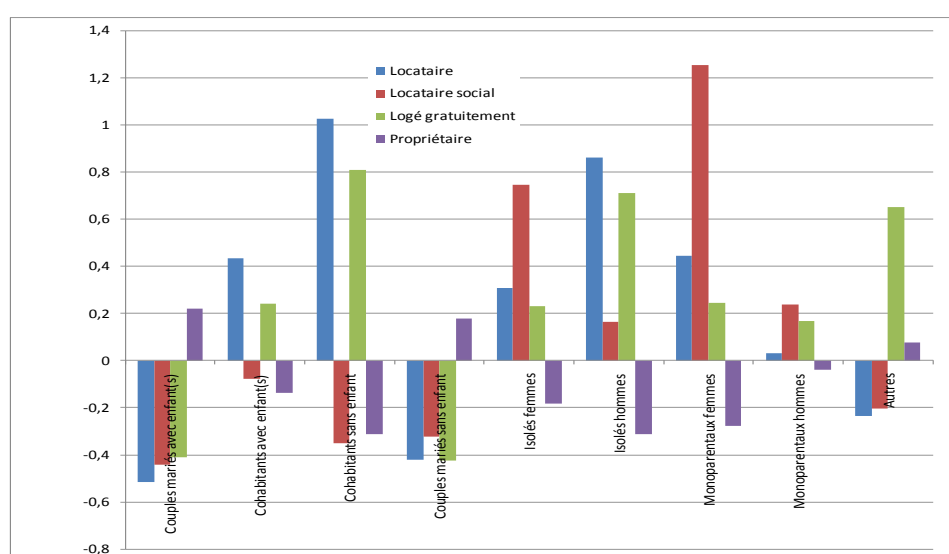
	Type de ménage	Position
1	Isolés	Personne de référence
2	Couples mariés sans enfant	
3	Couples mariés avec enfant(s) de taille 3	
4	Couples mariés avec enfant(s) de taille 4	
5	Couples mariés avec enfant(s) de taille 5 et plus	
6	Couples mariés avec enfant(s) de taille 5 et plus	
7	Autres ménages privés de taille 2	Autre
8	Autres ménages privés de taille 3	
9	Autres ménages privés de taille 4	
10	Autres ménages privés de taille 5 et plus	
11	Autres ménages privés de taille 5 et plus	
12	Ménages collectifs.	

4. Types de ménage et logement

Les figures ci-dessous présentent l'écart entre la situation de chaque type de ménage et celle de la moyenne nationale ; celle-ci correspond à la valeur 0 sur la figure. Lorsque la valeur est négative, cela signifie que ce type de ménage présente un score inférieur à la moyenne nationale et inversement lorsque celle-ci est positive.

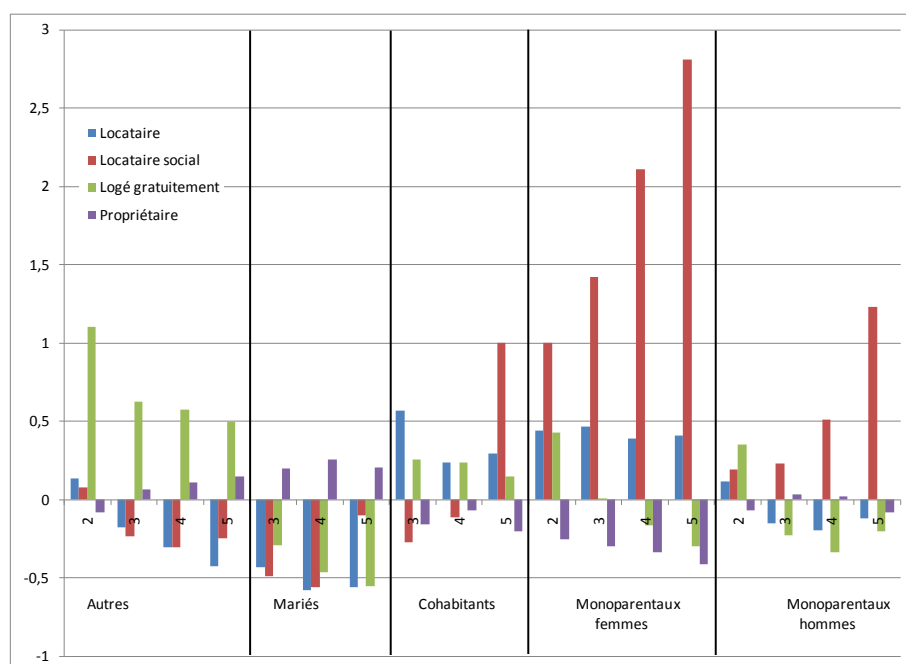
La figure 2 examine la répartition des ménages selon le statut d'occupation. Le premier constat qui en ressort est que les couples mariés (avec ou sans enfant(s)) sont surreprésentés parmi les propriétaires à l'inverse des autres catégories (exception faite de la catégorie « autre »). Les monoparentaux et les isolés sont sur-représentés dans le secteur locatif et plus spécifiquement dans le locatif social pour ce type de ménage dont la personne de référence est une femme. Enfin, les cohabitants avec ou sans enfant(s) se retrouvent également dans le locatif mais pas dans le locatif social.

Figure 2. Type de ménage et statut d'occupation



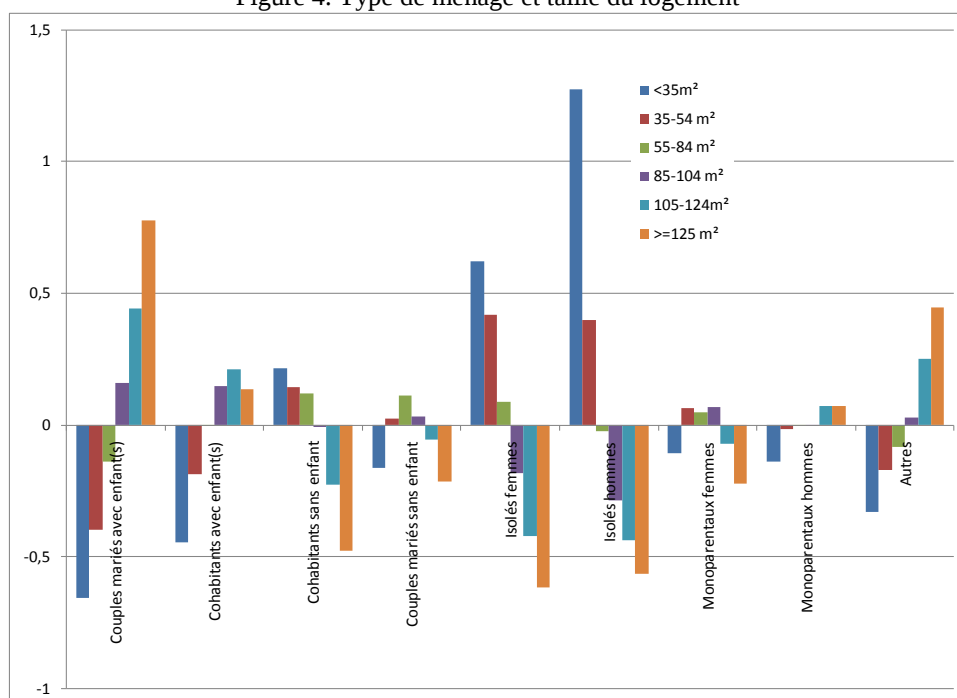
La taille exerce une moindre influence sur le statut de propriété, sauf pour les monoparentaux où la taille accroît la surreprésentation de logement sociaux.

Figure 3. Type et taille de ménage et statut d'occupation



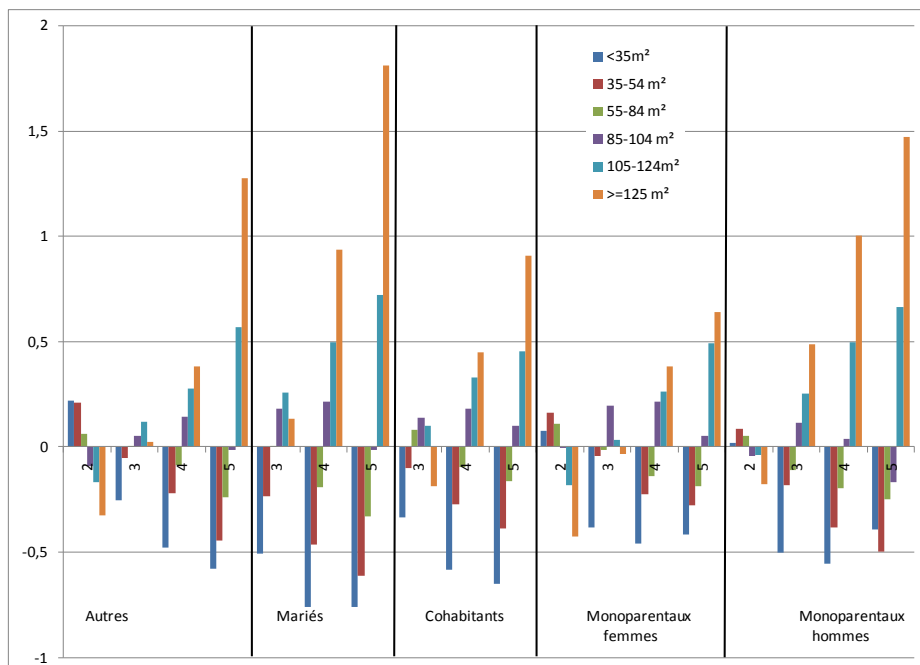
Pour ce qui est de la taille des logements, les mariés et les cohabitants avec enfant(s) résident davantage dans des grands logements (plus de 85 m²), tandis que les familles monoparentales sont surreprésentées dans les logements de taille moyenne. Toutefois, le lien est ici moins direct que celui observé avec le statut d'occupation des logements.

Figure 4. Type de ménage et taille du logement



Si on combine taille et type de ménage, on observe de nouveau le « particularisme » des mariés qui, quelle que soit la taille, sont surreprésentés dans les logements de grande taille. Cela s’observe également pour les autres types de ménage, mais le lien entre la taille de logement et la taille de ménage y est plus progressif et leur surreprésentation plus faible.

Figure 5. Type et taille de ménage et taille du logement



Ainsi, la taille du ménage apparaît comme une variable essentielle en relation étroite avec le logement. De même, le type de ménage se révèle important. En effet, les couples mariés se retrouvent dans une situation de logement plus favorisée. Cela s’explique en partie parce que les autres formes de ménages incluent des situations transitionnelles (le meilleur exemple est celui du jeune couple qui commence par cohabiter puis, éventuellement après naissance d’un enfant, décide d’officialiser leur union). Autant d’éléments qui confortent la typologie retenue pour définir les états.

5. Types de ménage et migration

Depuis plusieurs décennies, le ménage occidental subit des mutations rapides et profondes. Ainsi, les ménages sont de plus en plus fragiles, de moins en moins stables, et donc à priori, de plus en plus mobiles. La transformation des ménages est liée à leur cycle de vie, c’est-à-dire à une série d’événements qui ponctue le parcours du ménage depuis sa formation jusqu’à sa dissolution. Un certain nombre de recherches ont mis en évidence les relations étroites entre la migration et les étapes du cycle de vie familial (Mulder et Wagner, 1993 ; Baïzan, 1999 ; Holdsworth et Irazoqui., 2002). Certaines d’entre elles impliquent inévitablement une migration. C’est par exemple le cas du divorce ou de la séparation des conjoints qui entraîne le déménagement d’au moins l’un des deux. C’est aussi le cas de la phase d’émancipation des enfants ou encore de la recomposition des familles. Pour d’autres événements, comme le mariage (après cohabitation) ou la naissance d’un enfant, la nécessité de migrer est probablement moins impérieuse, même s’ils peuvent justifier l’ajustement de la taille du logement à celle de la famille ou encore la recherche d’un environnement résidentiel plus propice à une famille qui s’agrandit (Eggerickx et al., 2005).

La fragilisation des ménages et des familles est très probablement devenue l’une des principales explications de l’accroissement très net de la propension à migrer, observé depuis le début des années 1990 (voir rapport 1). Dans le premier rapport, il a été démontré le rôle important joué par la

migration sur l'évolution des comportements démographiques et des structures de population. En outre, dans le cadre de ce projet, les scénarios d'évolution future porteront essentiellement sur les comportements migratoires. Il importe donc de déterminer si les propensions à migrer varient sensiblement selon les types et transformations de ménage. Cet exercice a été réalisé dans la monographie de l'Enquête socioéconomique de 2001 consacrée aux migrations internes (Eggerickx et al., 2010). Nous n'en reprendrons ici que les principaux résultats.

Nous avons calculé l'intensité de la migration selon le type de ménage et le type de transformation réalisée entre t et t_{+5} au moyen d'une méthode de standardisation indirecte, laquelle permet de contrôler les caractéristiques spécifiques de la structure par âge des populations selon le type de ménage¹. Nous disposons pour chaque type de transformation de ménage de la structure par âge de la population concernée. Il s'agit de multiplier les effectifs de chaque âge par une série type de proportions de migrants selon l'âge, toujours la même. Pour chaque âge, on obtiendra ainsi un nombre de migrants fictifs ou attendus que l'on comparera au nombre de migrants réellement observés dans chaque catégorie. On calculera ensuite un indice comparatif rapportant pour chaque type de transition, le nombre total de migrants observés au nombre total de migrants attendus (estimé par standardisation). Si la valeur de cet indice est supérieure à 1, il y a surmobilité par rapport au standard qui est, dans tous les cas, celui de la population de la Belgique², les deux sexes confondus. Inversement, si l'indice est inférieur à 1, on parlera de sous-mobilité relative. Les résultats de cette analyse, menée sur la période d'observation 2001-2006, sont présentés au tableau 6³.

Tableau 6 : L'indice comparatif de migration selon la transformation du type de ménage entre 2001 et 2006

Type de ménage au 1 ^{er} janvier 2001	Type de ménage au 1 ^{er} janvier 2006										
	CAE	CSE	CoAE	CoSE	I H	I F	MF	MH	Même type ⁴	Autres	Total transf.
Couple marié avec enfant (CAE)	0.37	1.17	2.34	2.14	2.06	2.08	1.53	1.01	1.66	1.34	1.70
Couple marié sans enfant (CSE)	0.76	0.50	2.22	2.53	1.38	1.33	1.74	1.75	1.35	1.89	1.10
Cohabitant avec enfant (CoAE)	1.36	2.29	0.78	2.19	2.28	2.75	2.07	1.34	2.42	1.80	1.92
Cohabitant sans enfant (CoSE)	1.36	1.34	1.14	0.75	1.61	1.93	2.01	1.90	2.10	1.96	1.49
Isolé homme (IH)	2.13	2.26	2.31	2.23	0.79			1.82	2.29	2.59	2.25
Isolé femme (IF)	1.90	2.44	2.05	2.27		0.66	1.70		2.31	2.92	2.18
Monoparental (MF)	2.13	2.35	2.24	2.37	1.86	1.85	0.77		2.31	2.30	2.18
Monoparental (MH)	1.86	2.35	2.01	2.36	1.76	2.00		0.42	1.84	1.97	2.00

Les ménages stables (diagonale de la matrice) sur la période se caractérisent logiquement par une propension à migrer inférieure au standard et sensiblement plus faible que les ménages qui se sont modifiés. En d'autres termes, la stabilité du ménage est un frein puissant à la migration. Prenons le cas des couples mariés avec enfant(s). Sans changement entre 2001 et 2006, l'indice de migration est de 0,37, soit une propension à migrer 63 % inférieure au niveau de référence. Si ce type de ménage se modifie au cours de la période quinquennale, l'indice de migration grimpe à 1,70, soit une propension à migrer 70 % supérieure au standard.

¹ On soulignera que si les analyses se bornent à comparer deux photos observées respectivement aux 1^{er} janvier 2001 et 2006, les situations de ménage et migratoire ont été observées en début et en fin de chaque année civile. En d'autres termes, nous n'occultons pas les événements survenus au cours de la période d'observation.

² Il s'agit de la moyenne nationale des taux de migration par groupe quinquennal d'âges observés pour la période 2001-2006.

³ Nous n'avons pas pris en considération les transformations de ménages vers les situations de ménage collectifs

⁴ La catégorie « même type » correspond à des types de ménages identiques en t_0 et t_{+5} mais qui ont pu subir des transformations entre ces deux dates. Par exemple, un isolé masculin en t_0 a pu devenir entre t_0 et t_{+5} conjoint d'un couple de cohabitants sans enfant, subir ensuite une rupture qui le « ramène » en t_{+5} à la situation d'isolé masculin.

La comparaison des ménages de couple marié avec enfant(s) et de couple de cohabitant avec enfant(s) démontre que, tant pour les situations de stabilité que pour les cas de transformations, les indices de mobilité des premiers sont systématiquement inférieurs à ceux des seconds. En cas de séparation des conjoints, le statut initial de couple marié ou de couple cohabitant détermine sensiblement le niveau de mobilité. Comme l'évoquent C. Bonvalet et E. Lelièvre (1991), non seulement les couples de cohabitants se caractérisent par une « turbulence matrimoniale » plus importante que les couples mariés, mais aussi et surtout, le statut d'occupation de leur logement diffère, le mariage étant plus souvent que la cohabitation associé à la propriété du logement (voir encadré), facteur de stabilité résidentielle (Courgeau et Lelièvre, 2003). Il en est de même si nous confrontons les couples mariés sans enfant avec les couples cohabitants sans enfant. En d'autres termes, le mariage semble être un élément stabilisateur auquel s'associe le statut d'occupation des logements.

La transition de couple marié sans enfant à couple marié avec enfant, et donc la venue d'un premier enfant, ne s'accompagne pas d'une situation de surmobilité (indice de 0,76). Cette observation peut-elle être généralisée à l'arrivée d'un enième enfant, quelle que soit la taille initiale du ménage ? Comment évolue la propension à migrer des ménages suite à une augmentation de leur taille. Celle-ci suscite peut être de nouvelles aspirations en termes de taille, de type de logement ou encore de milieu de vie ?

En utilisant la méthode de standardisation indirecte décrite précédemment, nous avons calculé un indice de mobilité pour les ménages dont la taille s'accroît par l'arrivée d'enfant(s) supplémentaire(s) au cours de la période d'observation 2001-2006 (tableau 7). Seuls les cohabitants se caractérisent par une surmobilité relative, suite à l'agrandissement de la taille du ménage et au mariage. Pour les autres ménages, la naissance d'un enfant (supplémentaire) provoque un quasi-doublement de la propension à migrer, mais celle-ci reste néanmoins inférieure à la moyenne, de 0,76 à 0,87 selon la taille initiale des ménages. Une modification plus radicale de la taille des ménages – la naissance de deux enfants au cours de la période – entraîne une mobilité plus importante. Pour autant, il ne s'agit pas systématiquement d'une surmobilité, relativement à la moyenne des ménages (indices de mobilité compris entre 0,84 et 1,10). On constate également que la taille initiale du ménage n'a pas un effet significatif sur la diversité des propensions à migrer : au contraire, celles-ci restent relativement homogènes.

La venue d'un ou deux enfants supplémentaires au cours de la période d'observation entraîne pour certains ménages un réajustement de la taille du logement, donc le plus souvent, un déménagement. Néanmoins, la transformation de la taille des ménages, consécutive à la naissance d'un enfant, n'est pas un événement qui suscite une surmobilité relative. Selon D. Courgeau et E. Lelièvre (2003), tout dépendrait de l'âge au mariage des couples. Lorsque celui-ci est précoce, la naissance d'un enfant se traduirait par un ajustement a posteriori de la taille du logement et donc par une migration. Lorsque l'union est plus tardive, les couples disposeraient plus fréquemment d'un logement déjà adapté à la taille souhaitée de leur future famille, ce qui réduirait l'impact d'une naissance supplémentaire sur la migration.

Tableau 7. Les indices standardisés de mobilité selon le type de transition de ménage et la taille du ménage (2001-2006)

Taille en 2001	Transition de ménage entre 2001 et 2006	Accroissement de la taille entre 2001 et 2006		
		Stabilité	+1 enfant	+2 enfants
2	de cohabit. à couple avec enf.	0,75	1,34	1,45
2	de couple sans enf. à couple avec enf.	0,50	0,87	0,97
3	de couple avec enf. à couple avec enf.	0,35	0,84	1,10
4	de couple avec enf. à couple avec enf.	0,38	0,76	1,06

Taille en 2001	Transition de ménage entre 2001 et 2006	Accroissement de la taille entre 2001 et 2006		
		Stabilité	+1 enfant	+2 enfants
5	de couple avec enf. à couple avec enf.	0,38	0,79	1,03
6	de couple avec enf. à couple avec enf.	0,43	0,84	0,84

En conclusion, la taille du ménage a un impact relativement réduit sur la propension à migrer, même si l'arrivée d'un enfant supplémentaire augmente quelque peu cette dernière. Par contre, les couples mariés se distinguent des autres types de ménage par des risques de migrer sensiblement plus faible. C'est de toute évidence, en regard de la migration, le type de ménage le plus stable, stabilité par ailleurs fortement associée au statut d'occupation du logement, les couples mariés étant le plus souvent propriétaire de leur logement.

6. Conclusion

A l'issue de cette analyse, il a été décidé de définir les états en fonction de 4 variables, auxquelles il faudra ajouter l'état de né, de décédé, d'immigrant et d'émigrant :

- Sexe : 2 possibilités : Homme – Femme.
- Age : 17 possibilités (le dernier groupe est 80 ans et plus) définis par les âges quinquennaux.
- Commune : 589 communes belges.
- Ménage : 12 possibilités en combinant la taille et le type de ménage.

- | | | |
|----|---|-----------------------|
| 1 | Isolés | |
| 2 | Couples mariés sans enfant | |
| 3 | Couples mariés avec enfant(s) de taille 3 | |
| 4 | Couples mariés avec enfant(s) de taille 4 | |
| 5 | Couples mariés avec enfant(s) de taille 5 et plus | Personne de référence |
| 6 | Couples mariés avec enfant(s) de taille 5 et plus | Autre |
| 7 | Autres ménages privés de taille 2 | |
| 8 | Autres ménages privés de taille 3 | |
| 9 | Autres ménages privés de taille 4 | |
| 10 | Autres ménages privés de taille 5 et plus | Personne de référence |
| 11 | Autres ménages privés de taille 5 et plus | Autre |
| 12 | Ménages collectifs. | |

On a procédé à une simplification des possibilités pour les ménages, cette variable étant déterminante pour appréhender les besoins de logement et que la taille du ménage et le statut matrimonial des parents apparaissent comme les dimensions les plus importantes.

7. Bibliographie

- Baïzan P., (1999), « Changements dans les déterminants de la migration au long de la trajectoire domestique des individus : application à l'Espagne », *Chaire Quetelet 1997, Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie*, Institut de Démographie, Louvain-la-Neuve, pp. 225-250.
- Bonvalet C., Lelièvre E., (1991), « Nuptialité et mobilité », *La nuptialité : Evolution récente en France et dans les pays développés*, Actes du IXe colloque National de Démographie, Paris, 3,4 et décembre 1991, Congrès et Colloques n° 7, INED-PUF, Paris, pp. 235-253.
- Courgeau D., Lelièvre E., (2003), « Les motifs individuels et sociaux des migrations », *Démographie : analyse et synthèse. IV Les déterminants de la migration*, sous la direction de G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch, Editions de l'INED, Paris, pp. 147-169.

- Eggerickx T., Hermia J.-P., Sanderson J.-P., (2005), « Transformations familiales et migrations en Belgique, de 1995 à 2000 », *Familles au Nord, Familles au Sud*, sous la direction de K. Vignikin et P. Vimard, Réseau démographie-AUF, Louvain-la-Neuve, pp. 391-407.
- Eggerickx T., Hermia J.-P., Surkijn J., Willaert D., (2010), (avec la collaboration de L. Dal, M. Poulain et J.-P. Sanderson) *Les migrations internes en Belgique*, Monographie 2 de l'Enquête socioéconomique de 2001, DGSIE, Bruxelles, 200 p., (à paraître).
- Gusbin D., Toint P., Cornelis E., Poulain M., Eggerickx T., *Démographie, géographie et mobilité. Perspectives à long terme et politiques pour un développement durable*, Bruxelles, Politique Scientifique Fédérale, 2007, 144 p., Plan d'appui scientifique à une politique de développement durable, PADD II
- Holdsworth C., Irazoqui Solda M., (2002), « First housing moves in Spain: an analysis of leaving home and first housing acquisition », *European Journal of Population*, 1, pp. 1-19.
- Mulder C.H., Wagner M., (1993), « Migration and marriage in the life course: a method for studying synchronized events », *European Journal of Population*, 9, pp. 55-76.